

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 mars 2018, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Charles Lapointe, district n° 3  
M<sup>me</sup> Johanne Lavoie, district n° 4  
M. Claude Tremblay, district n° 5  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Assiste également à cette séance :**  
M<sup>m</sup> Sylvie Gauthier, sec.-trésorière adjointe

**Est absent :**

M. Derek O'Hearn, district n° 1

**Nombre de citoyens présents : 11**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe en remplacement du secrétaire-trésorier
4. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2018
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2018
6. Adoption des déboursés
7. Correspondance
  - 7.1. Julie Larouche
  - 7.2. La Nichée
  - 7.3. Chorale de l'église
  - 7.4. MAMOT – Direction générale des infrastructures
8. Demande d'aide financière et d'utilisation des locaux
  - 8.1. Fondation CHU de Québec
  - 8.2. Course La St-Nazaire
  - 8.3. Caroline Laurendeau – Aller-retour country
  - 8.4. Festival L.M. Country St-Nazaire
9. Travaux publics
  - 9.1. Mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lac St-Jean Est pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la rue Principale
10. Administration
  - 10.1. Embauche d'une adjointe administrative en remplacement de Manon Lallemand

- 10.2. Contribution financière 2018 au Transport adapté Lac St-Jean Est
- 10.3. Carte de crédit - Coordonnateur des loisirs
- 10.4. Appui à Option transport
- 10.5. Demande de subvention pour le renouvellement de la politique famille et aînées / Autorisation de signature
- 10.6. Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac St-Jean Est
- 10.7. Octroi de mandat à Groupe Consensus pour une réflexion et la création d'un plan d'action stratégique
- 10.8. Octroi de mandat à Groupe TVA inc. pour la publicité du quartier Boréal
- 10.9. Motion de félicitations à l'O.P.P. de l'école Notre-Dame-de-Lorette Motion de félicitations à
- 10.10. Motion de félicitations à l'Oasis des Bâisseurs
- 10.11. Motion de félicitations à l'A.F.É.A.S. de Saint-Nazaire
- 10.12. Motion de félicitations aux bénévoles du Fest'Hiver
- 10.13. Motion de félicitations Excavation L.M. Tremblay
- 11. Affaires nouvelles
  - a) Motion de félicitations Club de motoneigistes
- 12. Vœux de sympathie
- 13. Rapport des comités
- 14. Mot du maire
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Johanne Lavoie  
Appuyé par Jean-François Néron

18-38

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

**Acceptée**

## **3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EN REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Charles Lapointe

18-39

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que madame Sylvie Gauthier soit nommée secrétaire-trésorière adjointe pour la séance du conseil du 5 mars 2018 en remplacement du secrétaire-trésorier.

**Acceptée**

#### **4. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Johanne Lavoie

18-40

Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2018 est approuvée.

**Acceptée**

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Charles Lapointe

18-41

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 est adopté.

**Acceptée**

#### **6. ADOPTION DES DÉBOURSÉS**

##### 6.1. Adoption des déboursés de février 2018

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Rollande Côté

18-42

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 211 164,28 \$ pour le mois de février 2018 est approuvé.

**Acceptée**

#### **7. CORRESPONDANCES**

##### 7.1. Julie Larouche

Madame Julie Larouche remercie le conseil municipal pour le nouveau local de spinning et demande au conseil de procéder à l'achat de poids supplémentaires ainsi que des matelas.

##### 7.2. La Nichée

La Nichée remercie la municipalité pour l'aide financière versée à leur organisme.

##### 7.3. Chorale de l'église

La chorale de l'église remercie la municipalité pour le classeur que nous leur avons donné.

##### 7.4. MAMOT – Direction générale des infrastructures

La direction générale des infrastructures informe la municipalité que la programmation de travaux soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) a été acceptée.

## 8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX

### 8.1. Fondation CHU de Québec

---

**ATTENDU QUE** la fondation du CHU du Québec qui est un organisme communautaire qui vient en aide aux équipes de soins du CHU de Québec-Université Laval, demande une aide financière à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer la fondation du CHU de Québec.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Johanne Lavoie

18-43

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ au CHU de Québec pour l'année 2018.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Sylvie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Sylvie Gauthier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

- 5 mars 2018 -

#### **Acceptée**

### 8.2. Course La St-Nazaire

---

**ATTENDU QUE** le club d'Athlétisme Jeannois d'Alma a déposé sa demande d'utilisation de locaux et d'aide financière annuelle dans le cadre de la course La Saint-Nazaire;

**ATTENDU QUE** cette demande vise l'utilisation des chambres des joueurs au Centre sportif Saint-Nazaire Proco ainsi que la salle le Rondin sans frais lors de la course;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil croient important d'appuyer le club d'Athlétisme Jeannois d'Alma de la course La Saint-Nazaire et de réitérer son aide.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Jean-François Néron

18-44

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire permet au club d'Athlétisme Jeannois d'Alma d'utiliser les salles des joueurs du Centre sportif Saint-Nazaire-Proco ainsi que la salle le Rondin lors de la course La Saint-Nazaire 2018 qui sera tenue le 7 avril prochain.

#### **Acceptée**

### 8.3. Caroline Laurendeau – Aller-retour country

**ATTENDU QU'**Aller-retour country, une émission télévisée légalement représentée par Caroline Laurendeau demande à la municipalité d'agir à titre de commanditaire majeur afin de produire l'émission télévisée devant être enregistrée À l'Orée des Champs et diffusée sur les ondes de MAtv en 2018;

**ATTENDU QUE** l'émission s'engage à offrir une visibilité à la municipalité, avant, pendant et après l'évènement.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Claude Tremblay

18-45

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 5 000 \$ pour la 3<sup>e</sup> saison de l'émission Aller-retour country en échange d'une visibilité pour la municipalité pendant l'émission.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Sylvie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 62100 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Sylvie Gauthier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

- 5 mars 2018 -

**Acceptée**

### 8.4 Festival L.M. Country St-Nazaire

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du festival L.M. Country pour son édition 2018 qui se tiendra du 9 au 12 août 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer le festival L.M. Country.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Claude Tremblay

18-46

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 5 000 \$ au festival L.M. country pour son édition 2018 qui se tiendra du 9 au 12 août 2018.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Sylvie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 70229 950 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Sylvie Gauthier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

- 5 mars 2018 -

**Acceptée**

## 9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lac St-Jean Est pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la rue Principale
- 

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire a besoin du service d'ingénierie de la MRC Lac St-Jean Est pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la rue Principale.

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Charles Lapointe  
Appuyé par Rollande Côté

18-47

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate le service d'ingénierie de la MRC Lac St-Jean Est pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la rue Principale pour un coût estimé à 13 000 \$ plus les taxes applicables.

**Acceptée**

## 10. ADMINISTRATION

- 10.1. Embauche d'une adjointe administrative en remplacement de Manon Lallemand
- 

**ATTENDU QUE** madame Manon Lallemand devra quitter son emploi pour une période de 6 à 8 semaines pour un congé maladie;

**ATTENDU QUE** la municipalité avait engagé Mme Hélène Harvey pour combler le poste et que cette dernière s'est finalement désistée;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire devra remplacer madame Lallemand pour son congé.

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie  
Appuyé par Rollande Côté

18-48

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire embauche madame Élodie Lemieux pendant le congé maladie de madame Manon Lallemand;

Que la municipalité de Saint-Nazaire abroge la résolution n° 18-30 adoptée pour l'embauche de Mme Hélène Harvey.

**Acceptée**

- 10.2. Contribution financière 2018 au Transport adapté Lac St-Jean Est
- 

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Jean-François Néron

18-49

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en

acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2018 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes handicapées selon les modalités :

- 1- La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 un montant de 3 350 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2018;
- 2- Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 413 128 \$ devant être défrayé pour le service régulier de Transport adapté Lac St-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2018;
- 3- De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 75 % des coûts de transports adapté aux personnes handicapées prévu à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport Adapté Lac St-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Sylvie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 37000 951 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Sylvie Gauthier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

- 5 mars 2018 -

**Acceptée**

**10.3. Carte de crédit – Coordonnateur des loisirs**

**ATTENDU QUE** le coordonnateur des loisirs doit effectuer des achats pour la municipalité dans le cadre de ses fonctions;

**ATTENDU QU'**une carte de crédit est nécessaire pour faciliter les achats effectués par le coordonnateur des loisirs auprès des fournisseurs qui ne font pas de crédit.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité demande une carte de crédit VISA à la caisse populaire d'Alma avec un maximum autorisé de 500\$;

Que la carte de crédit VISA soit émise au nom de monsieur Jean-Philip Fortin, coordonnateur en loisirs;

Que la municipalité autorise Jules Bouchard, maire et/ou Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer les documents nécessaires à l'émission de la carte de crédit.

**Acceptée**

#### 10.4. Appui à Option transport

---

**ATTENDU QU'**Option transport propose le covoiturage comme un moyen pour réduire les coûts et l'impact des déplacements des gens ayant un lien avec le réseau routier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

**ATTENDU QU'**un tel stationnement permet de réduire l'usage de l'automobile et par le fait même de contribuer à la lutte aux changements climatiques ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire est géographiquement située dans un axe routier fortement emprunté pour se rendre dans la région du Saguenay et que par cette situation plusieurs adeptes du covoiturage ne disposent pas d'endroit pour stationner leur véhicule ;

**ATTENDU QUE** le regroupant des adeptes du covoiturage sur une aire réservée de stationnement, favorise les échanges entre eux, sécurise la montée et la descente des passagers ;

**ATTENDU QU'**une aire stationnement pour le covoiturage évite l'occupation inappropriée dans les stationnements des commerces et des institutions publiques ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a lancé un important chantier voire une voie de contournement du quartier Isle-Maligne d'Alma ;

**ATTENDU QUE** la réalisation de cette voie de contournement amènera le réaménagement du secteur propice pour le covoiturage puisqu'il est situé entre ladite voie et l'intersection des routes 169 et 172 ;

**ATTENDU QU'**en période de transition vers une véritable mobilité durable, il a été démontré que le covoiturage bien structuré est bénéfique pour réduire l'empreinte écologique des déplacements, et ce, tout en favorisant l'accès à l'emploi et à l'éducation en réduisant substantiellement les coûts de transport qui accaparent déjà 19% des revenus des ménages ;

**ATTENDU QUE** le bureau régional du ministère du Transport possède déjà une esquisse pour établir dans l'emprise du Ministère 28 cases de stationnement ;

**ATTENDU QUE** le covoiturage en période de transition vers des modes de transport collectif plus efficient constitue un bon moyen pour changer la culture dominante de l'auto solo (voir amener progressivement les automobilistes à utiliser des modes de transport moins polluants) ;

**ATTENDU QUE** l'expérience de la première aire de stationnement pour le covoiturage de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean situé à Saint-Bruno a permis d'inscrire plus de 900 adeptes du covoiturage et d'accueillir en moyenne une trentaine de véhicules par jour depuis 2012 ;

**ATTENDU QUE** l'organisme Option Transport a déposé une demande au MTMDET afin de mettre en place une aire de stationnement réservée pour le covoiturage dans l'aménagement de cette nouvelle route.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Lavoie  
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire appuie la demande de l'organisme Option Transport auprès du MTMDET afin de mettre en



place une aire de stationnement réservée pour le covoiturage dans l'aménagement de cette nouvelle route.

**Acceptée**

10.5. Demande de subvention pour le renouvellement de la politique famille et ainés / Autorisation de signature

---

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- 1) Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- 2) Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire souhaite présenter en 2018-2019 une demande d'appui financier au ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Charles Lapointe

18-52

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil autorisent la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet de mise à jour d'une politique familiale;

Que les membres du conseil autorisent M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité;

Que les membres du conseil désignent Madame Rollande Côté, conseillère municipale, comme responsable des questions familiales (RQF).

**Acceptée**

10.6. Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est

---

**ATTENDU QUE** la MRC du Lac-Saint-Jean-Est, les onze (11) municipalités membres de la MRC ainsi que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désirent se prévaloir des dispositions des articles 29.5, 29.6, 468 à 468.9 et 468.52 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 et des articles 14.3, 14.4, 569 à 578 et 621 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1, pour conclure une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Charles Lapointe

18-53

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ainsi

que les municipalités d'Hébertville, d'Hébertville-Station, de Labrecque, de Lamarche, de l'Ascension de N.S., de Saint-Gédéon, de Saint-Henri-de-Taillon, de Saint-Ludger-de-Milot et Sainte-Monique ;

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

**Acceptée**

10.7. Octroi de mandat à Groupe Consensus pour une réflexion et la création d'un plan d'action stratégique

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Nazaire désirent se doter d'un plan d'action stratégique pour les quatre prochaines années;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil désirent accorder un mandat à une firme externe afin de l'aider à établir ledit plan d'action stratégique;

**ATTENDU QUE** la firme Groupe Consensus a déposé une offre de service datée du 21 février 2018 au montant de 2 783 \$ plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Jean-François Néron

18-54

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent le Groupe Consensus au montant de 2 783 \$ plus les taxes applicables pour l'appuyer dans sa réflexion et la création d'un plan d'action stratégique pour les quatre prochaines années.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Sylvie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Sylvie Gauthier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

- 5 mars 2018 -

**Acceptée**

10.8. Octroi de mandat à Groupe TVA inc. pour la publicité du quartier Boréal

---

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de promouvoir le développement résidentiel du quartier Boréal;

**ATTENDU QUE** le Groupe TVA inc. a déposé une offre de service pour la publicité du quartier Boréal au coût de 10 804.43 \$ plus les frais de production et les taxes applicables pour la période du 26 février au 15 avril 2018.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Johanne Lavoie

18-55

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat publicitaire à Groupe TVA inc. pour le quartier Boréal au coût

de 10 804.43 \$ plus les frais de production et les taxes applicables pour la période du 26 février au 15 avril 2018.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Sylvie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 11000 723 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Sylvie Gauthier,  
Secrétaire-trésorière adjointe

- 5 mars 2018 -

**Acceptée**

10.9. Motion de félicitations à l'OPP de l'école Notre-Dame-de-Lorette

---

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Charles Lapointe

18-56

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles de l'OPP de l'école Notre-Dame-de-Lorette de Saint-Nazaire pour l'organisation et la réalisation de la journée d'activités du vendredi 16 février dans le cadre du Fest'hiver 2018 ainsi que pour le franc succès de cette journée.

**Acceptée**

10.10. Motion de félicitations à l'Oasis des Bâisseurs

---

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Jean-François Néron

18-57

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles de l'Oasis des Bâisseurs de Saint-Nazaire pour l'organisation de l'activité du souper canadien qui a eu lieu samedi 17 février dans le cadre du Fest'hiver 2018 ainsi que pour le franc succès de cette activité.

**Acceptée**

10.11. Motion de félicitations à l'Aféas de Saint-Nazaire

---

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Johanne Lavoie

18-58

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles de l'Aféas de Saint-Nazaire pour l'organisation de l'activité du brunch qui a eu lieu dimanche 18 février dans le cadre du Fest'hiver 2018 ainsi que pour le franc succès de cette activité.

**Acceptée**

10.12. Motion de félicitations aux bénévoles du Fest'hiver 2018

---

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Claude Tremblay

18-59

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations à tous les bénévoles pour l'aide et le soutien apporté aux activités dans le cadre du Fest'hiver 2018.

**Acceptée**

#### 10.13. Motion de félicitations Excavations L.-M. Tremblay

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Johanne Lavoie

18-60

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux Excavations L.-M. Tremblay pour la structure de la glissade dans le cadre du Fest'hiver 2018.

**Acceptée**

### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

#### 11.1. Motion de félicitations Club de motoneiges

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Johanne Lavoie

18-61

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations au Club de motoneiges de Saint-Nazaire pour l'entretien de la structure de la glissade dans le cadre du Fest'hiver 2018.

**Acceptée**

### **12. VŒUX DE SYMPATHIE**

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies aux familles de messieurs Marcel Lavoie et Henri Girard décédés en février 2018.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

### **13. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable.

### **14. MOT DU MAIRE**

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité.

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Rollande Côté

18-62

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la séance soit levée à 20 h 55.

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 5 mars 2018

Sylvie Gauthier  
Secrétaire-trésorière adj.

Jules Bouchard  
Maire